

## Destruction publique 2022 : le rouleau compresseur en marche

Attendu, ou plutôt redouté, le rapport du Comité action publique 2022 ne sera finalement pas rendu public en juillet, mais distillé « au fur et à mesure » des réformes qu'il préconise, avait annoncé le Premier ministre le 2 juillet. Fin juillet, ce rapport est pourtant « tombé du camion » et ainsi rendu public.

Constat : les « experts » réunis dans ce comité n'étaient depuis neuf mois que des alibis pour cacher des orientations arrêtées bien en amont par le gouvernement !

Nous en avons déjà eu la preuve avec celles présentées le 11 juillet par Monsieur Darmanin. Les circulaires adressées en date du 24 juillet par le Premier Ministre à l'attention des ministres et préfets sur l'organisation territoriale des services publics et sur l'organisation de l'administration centrale en sont la confirmation.

Focus sur cet outil de destruction de notre modèle social et ses impacts sur nos services.



## Organisation territoriale de l'Etat : le dynamitage du service public

Le moins que l'on puisse dire c'est que les pistes d'évolution présentées ne vont pas vers une efficacité du service public dans les prochaines années mais dynamitent « façon puzzle » les directions interministérielles départementales et régionales avec toutes les conséquences néfastes pour les personnels concernés et le public.

Dans le prolongement de ses prédécesseurs, le Premier ministre fait la part belle au corps préfectoral qui devient, encore un peu plus, le chef d'orchestre de ces directions. Avec tous les risques d'inégalités territoriales qui vont avec. **Où reste la République et le service public, quand toutes les décisions aussi bien organisationnelles qu'en terme de missions seront confiées aux préfets? L'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire est par voie de conséquence remise en cause !**

En termes d'organisation, l'annonce d'éventuels regroupements de DDI entre elles et/ou avec des préfectures est annoncée.

Il est même envisagé de fusionner des DDI de départements différents, **ce qui de fait entraînera de nouvelles suppressions de postes et des mobilités forcées.**

Les programmes budgétaires 333 des DDI et 307 des préfectures seront fusionnés à titre expérimental dès 2019.

Des possibilités de mutualisation des fonctions support (une de plus...) seront également offertes aux préfets à titre expérimental. Le regroupement immobilier des services placés ou pas sous l'autorité des préfets est également prévu (suppression des sites distants des DRDJSCS ?).

L'administration centrale est elle aussi touchée ; elles doivent recentrer leurs missions autour d'« un rôle de conception, d'animation, d'appui des services déconcentrés, d'orientation, d'évaluation et de contrôle » et déconcentrer toutes les autres missions.

Sur les champs Jeunesse, sport et cohésion sociale, petit extrait de la circulaire adressée par le premier ministre :

*En matière de politique de la famille et de l'enfance, les compétences de l'Etat au niveau départemental sont résiduelles et pourraient, lorsqu'elles doivent être exercées par l'Etat, être confiées aux caisses d'allocations familiales ou être réorganisées. Les conséquences qui seraient à tirer de l'ensemble de ces évolutions (y compris celles mentionnées dans la partie précédente) doivent être analysées, tant au niveau départemental qu'au niveau régional, notamment quant à l'évolution du réseau des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et des directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS).*

**L'intérêt du maintien des DDCS(PP) est clairement remis en cause ! Pour les DRDJSCS éclatées sur plusieurs sites, on voit très bien se profiler le regroupement forcé au chef-lieu de région... Si leur maintien est confirmé, ce qui est également mis en doute ! Quant aux CREPS, leur décentralisation totale est à craindre !**

Les propositions du rapport pour remplacer ces services se contentent d'évoquer des maisons de service public avec des agents polyvalents (par définition incompetents dans chaque secteur) et l'automatisation pour répondre aux citoyens grâce à des applications. Et avec ça, affirme le rapport, le service public de proximité sera mieux garanti !

**FO s'oppose à ces orientations qui, à la fois, vont supprimer des missions publiques, des emplois, mais également diminuer l'accès des usagers au service public !**

## Au niveau des missions de l'Etat : la purge !

Au prétexte de clarifier les compétences des services de l'État, des collectivités territoriales et des opérateurs, l'État veut se recentrer sur son rôle de régulateur et progressivement abandonner des missions.

D'ores et déjà, le Premier ministre fixe de manière unilatérale les missions où le rôle de l'État serait réaffirmé, celles qui pourraient être allégées et celles transférées.

Ainsi, sur nos champs, sous le chapitre « éviter les dépenses publiques inutiles », le rapport CAP 2022 prévoit :

*achever la décentralisation pour les compétences qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'un transfert mais pour lesquelles l'État intervient encore. Un travail d'inventaire doit être entrepris, aux différents niveaux territoriaux. Le Comité a d'ores et déjà identifié les domaines où l'État continue d'intervenir alors que les compétences ont été confiées aux collectivités territoriales :*

*- dans le secteur de la jeunesse et de la vie associative, les régions interviennent sur la politique jeunesse aux côtés de l'État. La question du partage de la compétence sur cette politique reste posée.*

*- concernant l'action sociale et la solidarité (petite enfance, soutien à la parentalité, handicap, lutte contre pauvreté...), la compétence sociale est largement décentralisée depuis 1983. De plus, le réseau des caisses d'allocation familiale intervient sur des champs proches. Pourtant, l'État avec son réseau de directions départementales de la cohésion sociale continue de suivre ces questions. Ces effectifs participent notamment à l'élaboration de divers schémas territoriaux. Dans ce contexte, on peut s'interroger sur la nécessité de maintenir ces directions départementales et, par extension, il faut s'interroger sur le dimensionnement et les missions de la direction générale de la cohésion sociale qui anime ce réseau déconcentré ;*

La circulaire adressée par le premier ministre, elle, précise :

*S'agissant des compétences relatives au logement, à la cohésion sociale (politique familiale, enfance) et à la jeunesse et à la vie associative, l'Etat demeure compétent, comme indiqué ci-dessus, en matière de :*

- logement, hébergement d'urgence et accueil de migrants ;
- inspection et contrôle ;
- politique de la ville, en lien avec les collectivités territoriales ;
- égalité entre les femmes et les hommes ;

*Les autres compétences, qui font l'objet d'une intrication avec les compétences des collectivités territoriales, notamment les conseils départementaux, ont vocation à être largement revues.*

*S'agissant des missions relatives au sport, l'Etat doit rester compétent sur la haute performance et assurer la réduction des inégalités territoriales en matière d'accès à la pratique sportive. Son action au niveau déconcentré en faveur du « sport pour tous » est aujourd'hui largement résiduelle par rapport à celle des collectivités territoriales. Elle sera resserrée sur les territoires carencés.*

**C'est clair : le gouvernement entend détruire une grande partie des missions de services publics. Et en premier lieu, celles de nos champs de métier !**

Quant aux moyens pour arriver à ces fins, les propositions vont bon train entre décentralisation et privatisation, voire abandon pur et simple...

**Pour FO, une République en bonne santé est une République qui offre, dans un objectif d'égalité entre les citoyens, des services publics de qualité !** Cette réduction drastique des missions de l'Etat cache, sous un vernis écaillé d' « efficacité », une destruction pure et simple, avec pour seul réel objectif de faire des économies, ce qui mettra en péril encore plus et toujours les publics les plus en difficultés !

## Les agents poussés vers la sortie ?

**Pour FO, un Service public de qualité qui s'adresse à tous sans exception en garantissant la cohésion sociale et nationale nécessite des moyens matériels et humains.**

Mais qui dit réduction des missions et réductions des services déconcentrés dit réduction du personnel. Ce n'est pas une surprise, puisque c'est un objectif clamé fièrement par le gouvernement, qui ne l'oublions pas, veut supprimer 50 000 emplois dans la Fonction publique de l'État d'ici 2022.

Au niveau du sport, le rapport parle clairement de l'extinction progressive du corps des CTS (une bagatelle de plus de 1000 agents actuellement...). Rien de concret pour l'instant dans les autres champs d'action, mais nos secteurs étant fortement liés, le pire reste à craindre !

Le gouvernement a, en effet, déjà lancé une concertation « Refonder le contrat social avec les agents public ». Au menu ? Plusieurs plats avariés, repris dans le rapport CAP2022 :

- « l'assouplissement du statut de la fonction publique » : comprendre la destruction !
- Une rémunération au mérite : comprendre à la tête du client !
- Une gestion du personnel déconcentrée, aussi bien pour le recrutement que pour la gestion de carrière : comprendre la mise en place de l'inégalité la plus totale selon les territoires !
- La disparition des CAP, CHSCT, réduction des instances nationales au profit de discussions locales : comprendre enlever aux agents leurs moyens de défense !
- Un recours plus large aux contractuels : comprendre la précarisation des agents, et une privatisation plus facile du service public !
- Des plans de départ volontaires liés aux suppressions de missions ou restructurations : comprendre pousser les agents vers la sortie de la fonction publique !

**Force Ouvrière rappelle son attachement au Statut général des fonctionnaires et demande l'application de son article 3 qui précise qu'un emploi civil permanent doit être occupé par un fonctionnaire !** Le ministère de l'action et des comptes publics veut-il modifier ou contourner cet article ?

**FO refuse les inégalités territoriales qui résulteraient, aussi bien pour les usagers que pour les personnels, de transferts de missions et d'agents au privé !**

Certaines mesures de ce rapport AP 2022, comme « Faire payer davantage l'utilisateur des services publics » (y compris dans le domaine de la santé !) ou « Remplacer les fonctionnaires par des salariés de droit privé » voire par des « Chatbot » (robots conversationnels), veulent nous amener vers un changement de modèle social.

Face à la destruction des services publics et leur déshumanisation, **Force Ouvrière** défend un modèle social basé sur un service public fort, porté par une fonction publique garante des valeurs républicaines et de la cohésion sociale.

**Défendre notre modèle social, c'est défendre la Fonction publique !**